

CABINET DE GEOMETRE-EXPERT
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE

Commune : Bertignat

Numéro d'ordre du document d'arpentage : 2521

Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :
 Cachet du service d'origine :

DA NUMERIQUE

CERTIFICATION
 (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :
 A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
 B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;
 C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 27.05.2014 par MGEOVAL géomètre à AMBERT

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463

A BERTIGNAT, le 27.05.2014

Section : A3
 Qualité du plan : non régulier
 Echelle d'origine : 1/2500
 Echelle d'édition : 1/2500
 Date de l'édition : 02/06/2014
 Support numérique :

Document d'arpentage dressé par
 M. GEOVAL
 à : AMBERT
 Date : 02/06/2014
 Signature :



(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan rénové par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux même le piquetage.
 (2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
 (3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué représentant qualifié de l'autorité expropriant).

A14083

